

Adresse de la société populaire de Loudun (Vienne), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Loudun (Vienne), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 373-374;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21560_t1_0373_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

reçu à faire des reproches à celui qu'on épurera. Mais que les seuls sociétaires prononceroient sur l'admission.

Un membre a demandé que les procès-verbaux des séances d'hier et d'aujourd'hui fussent envoyés à la Convention nationale.

Un autre membre en appuyant la motion a dit que la société ne devoit pas s'en tenir là, il a conclu à ce que la société écrivit à la Convention en forme d'adresse pour énoncer clairement les principes de la société, son attachement inviolable à la Convention nationale, qu'elle reconnoitra toujours pour seul et unique point de ralliement; et que dans son adresse du 3^e jour complémentaire de l'an 2^e son intention a d'autant moins été d'attaquer les opérations du représentant du peuple Chauvin dans le département de la Vienne, que la justice paraît avoir été la base de sa conduite, et que dans la commune de Loudun il a fait le bien et rempli son devoir en vrai républicain. Applaudi et arrêté. Les citoyens Proult et Arnault, président ont été nommés pour la rédaction de l'adresse.

Le citoyen représentant a déclaré à la société qu'on l'avoit fortement prévenu contre la commune de Loudun, qu'à la lecture de son adresse, il avoit éprouvé quelques mouvemens d'indignation et, qu'il avoit devancé de quelques jours son voyage dans cette commune, à fin de connoître les coupables, et remettre les citoyens dans les principes et dans l'ordre; mais qu'il se félicitoit de plus en plus d'un rapprochement qui l'a mis à même de connoître les vrais principes et les intentions pures de la société, où, d'après les fausses impressions qu'il avoit reçues, il ne s'attendoit pas à trouver tant d'union, d'énergie et de fraternité, et surtout aucuns coupables, ny personnes à punir. L'union parmi les patriotes, la foy des sermens républicains; la hayne contre toutes les especes de factions, voilà les avis fraternels que donne le représentant du peuple avant de quitter la société, très applaudi.

Le président de la société lui a répondu :

Citoyen représentant, nous croyons facilement que la calomnie t'avoit prévenu contre nous, il y a long temps quelle nous lance des traits, mais tu vois combien ils sont impuissans. Nous devons te déclarer aussi qu'on avoit cherché à nous prévenir contre toy. Des méchants te peignoient à nos yeux comme un modéré, comme un homme favorisant les aristocrates et accueillant les patriotes avec dédain. Voilà le tableau qu'on nous faisoit de toi, mais ne crois pas que nous nous soyons laissés surprendre, nous avons vu le piège et l'avons évité; on vouloit nous lancer contre la représentation nationale, mais de vrais républicains savent le respect qui lui est dû. Il nous suffisoit que tu fusse envoyé par la Convention, faire le bien dans notre département pour que tu fus investi de toute notre confiance. Aussi ils ont été attérés, les méchants, quand ils ont entendu de quelle manière favorable on parloit de toi dans cette tribune. En te rendant justice nous avons

fait notre devoir. Tu es venu parmi nous et nous sommes parvenu à nous connoître les uns les autres. S'il s'est élevé quelques nuages entre la représentation nationale et la société; il n'a falu qu'un seul instant pour les dissiper, il n'a falu que développer nos principes, pour te convaincre qu'ils étoient les mêmes que les tiens, il n'a falu que te montrer nos intentions pour te prouver qu'elles étoient pures. Ces grandes discussions ont été avantageuses pour tous, puis qu'il en est résulté une réciprocité d'estime, de considération et d'attachement. Tu dis que tu es content de nous, et bien nous te déclarons franchement que nous sommes contents de toy. Vas, citoyen représentant, redis partout dans les départemens ou tu passeras que les citoyens de Loudun sont de vrais enfans de la liberté, et qu'ils n'ont jamais cessé de bien mériter de la patrie. Tu emportes, dis-tu, une idée avantageuse de nous, et nous nous conserverons de toy un heureux souvenir, car tu nous laisses des traces de ta justice, reviens quand tu voudras; tu trouveras toujours parmi nous de l'union, de la fraternité, de la franchise, des principes et une énergie vrayment républicaine. Réçois en partant un adieu fraternel et le baiser républicain vivement applaudi.

Les cris de joie et d'allégresse se renouvellent on n'entend de toutes parts que Vive la République, vive la Convention nationale.

Le citoyen Chauveau prend l'engagement d'instruire la société de Poitiers de tout ce qui s'est passé dans les séances d'hier et d'aujourd'hui et de la convaincre combien la société de Loudun se rend de plus en plus digne d'elle; il a terminé par chanter sa chanson civique.

La séance s'est levée et on s'est porté en masse vers l'arbre de la liberté, danser la carmagnole, hommes et femmes, viellard, et enfans, tous pêle mêle.

Pour extrait conforme.

ARNAULT, *président*, LEVIEIL,
DIOTTE MAILLOU, *secrétaires*.

[*La société populaire de Loudun à la Convention nationale, s. d.*] (20)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens Représentans

Le citoyen Chauvin représentant du peuple dans le département de la Vienne est venu dans notre commune et y a terminé ses opérations. Il a rendu la justice, et a pleinement fait son devoir, en vous déclarant ce fait nous faisons le notre. Il vous rendra compte de nos principes, ils sont tels qu'il n'a entendu contre nous aucuns murmures, aucuns reproches, qu'il n'a trouvé aucuns coupables, qu'il n'a incarcéré personnes, et que les administrations n'ont éprouvés aucuns changemens. Vive la République. Citoyens représentants nous vous déclarons que

(20) C 325, pl. 1410, p. 17. *Bull.*, 14 brum.; *M. U.*, XLV, 253.

nos principes sont bons, que nos intentions sont pures, que nous sommes inviolablement attachés à la Convention nationale qui sera toujours nôtre seul et unique point de ralliement, et que nous périrons plutôt mille fois avec elle que de nous en détacher jamais. Nous vous déclarons que par nôtre adresse du 3^e jour complémentaire de l'an 2^e qui nous a été inspirée par l'amour de la patrie, nous n'avons pas eu l'intention d'attaquer les opérations du citoyen Chauvin, qui comme vous, s'efforce de faire renaître l'ordre, d'étouffer les intrigues d'anéantir les factions et de faire triompher les principes avec la liberté. Vive la Convention nationale.

ARNAULT, *président*, LEVIEIL,
DIOTTE MAILLOU, *secrétaires*.

10

La société populaire et républicaine de Montier-en-Der, district de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, applaudit à l'énergie avec laquelle la Convention a rempli sa mission; elle l'invite à rester à son poste et l'assure qu'elle ne mettra jamais en balance quelques hommes et la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

[*La société populaire et républicaine de Montier-en-Der aux citoyens représentants du peuple français, le 27 vendémiaire an III*] (22)

Législateurs,

Catilina étoit parmi vous; le sénat étoit violé; nos Gracques étoient sous le poignard des assassins; des Silla et des Marius organisoient la guerre civile et bientôt César eut passé le Rubicon, si par votre énergie et par votre courage vous n'eussiez purgé la terre de la liberté du monstre qui la souilloit. Périssent ainsi ses complices, ces hommes qui s'abreuvant à longs traits du sang des patriotes partageoient avec audace les forfaits, la honte et la bassesse attachés à la tyrannie.

La Révolution, dans sa marche hardie a été sans cesse arrêtée par des conspirations, qui se sont succédées avec une audace toujours nouvelle des hommes pervers, aveuglés par une folle ambition, réfractaires à la loi, insensibles à l'opprobre, ne reconnoissant ni probité, ni patrie, affectant le courage, et cependant laches et pusillanimes suivant les circonstances, cruels sous prétexte d'être justes, empruntant avec une sorte d'éclat le langage de la vertu et le masque du patriotisme, ont essayé de porter à la liberté les coups les plus funestes.

(21) P.-V., XLVIII, 184.

(22) C 325, pl. 1410, p. 18.

Graces vous soient rendues, pères de la Patrie, pour avoir dans cette crise violente rempli toujours dignement votre mission, sauvé la République! et fondé le bonheur des français sur la justice et l'humanité.

Restez donc au poste d'honneur, et ne craignez pas que les réputations momentanées et mensongères aient de l'ascendant sur nous, nous ne mettrons jamais en balance quelques hommes et la patrie : nos seules idoles seront la liberté, la justice et la vertu.

Si les amis de Pitt et Cobourg persistoient à vouloir élever un autel auprès du sanctuaire des lois; ce seroit à la main qui nous a délivrés du Catilina moderne à renverser ce monument honteux qui attesterait la lacheté des français.

Les membres du comité de correspondance.

REYNAUD, *président et 5 autres signatures*.

11

Les administrateurs du directoire du district de Pau [Basses-Pyrénées] écrivent à la Convention, que des biens d'émigrés, estimés 61 689 L 15 s 5 d, ont été vendus, pendant cette décade, 157 470 L.

Insertion au bulletin et renvoyé au comité des Finances (23).

12

La société populaire et réépurée des Jacobins de Tarascon-sur-Rhône [Bouches-du-Rhône], se plaint de ce que des bruits atrocement calomnieux ont été répandus sur la pureté de ses principes et de sa conduite; elle déclare qu'elle est invariable dans ses principes et qu'elle n'est armée que pour la défense de la Convention.

Insertion au bulletin et renvoyé au comité de Sûreté générale (24).

Les citoyens composant la société populaire de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, écrivent à la Convention nationale pour repousser les bruits atrocement calomnieux, disent-ils, qui ont été répandus jusques dans son sein, sur la pureté de leurs principes et de leur conduite. Ils lui représentent que c'est à tort qu'on les a accusés d'être des partisans du fédéralisme, tandis que plusieurs d'entre eux furent poursuivis, emprisonnés, enchaînés par les scélérats fédéralistes; qu'il est bien vrai qu'ils ont acheté 50 fusils, mais qu'ils n'en ont fait d'autre usage que pour en faire présent à 50 citoyens, dépourvus de moyens de s'en procurer, afin qu'ils fussent en état de faire un ser-

(23) P.-V., XLVIII, 184. *Bull.*, 20 brum. (suppl.).

(24) P.-V., XLVIII, 185.